

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de LA FERTE-SAINT-CYR
En date du VENDREDI 29 JANVIER 2010

Lors de sa réunion en date du 29 janvier 2010, le Conseil Municipal de La Ferté-Saint-Cyr a passé à l'ordre du jour :

-MAIRIE : Monsieur le Maire donne le compte-rendu de l'ouverture des plis concernant les travaux, qui a eu lieu le 18 janvier 2010. De nouvelles estimations vont être demandées aux entreprises retenues pour les travaux de menuiserie et revêtement au sol du bureau du Maire. La Société AB Coordination a été retenue comme coordonateur SPS.

- MUR du CIMETIERE : Monsieur le Maire procède à l'ouverture des plis. Deux entreprises ont répondu. Une option avait été demandée concernant les enduits extérieurs. Le Conseil Municipal accepte cette option. Des informations complémentaires vont être demandées aux Entreprises.

-SALLE POLYVALENTE : Des travaux vont être entrepris dans la cuisine de la salle polyvalente. Elle sera agrandie et réaménagée.

-EGLISE : Le Conseil Municipal accepte le devis de l'Entreprise CARUSO pour la couverture des piliers en zinc. L'échafaudage du haut a été enlevé. L'entreprise d'électricité PELLE va poser les lustres et lampadaires. En maçonnerie, l'Entreprise GUEBLE va descendre les enduits autour des baies en faisant ressortir la pierre. Après l'enlèvement complet de l'échafaudage, l'entreprise DELESTRE doit intervenir en menuiserie. L'Association Fertoise du Père Brottier doit prendre en charge l'éclairage de la plaque commémorative du Père Brottier.

-COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS de CHAMBORD : Les terrains de la zone artisanale de la Futaie, vont être vendus à la communauté afin de permettre l'installation d'une plateforme forestière.

-PERMIS de CONSTRUIRE : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, des projets de construction des Ecuries de Saint-Cyr et des Ecuries des Grands Bignons. Ces dossiers seront étudiés en commission.

-SIGNALETIQUE : Le Conseil Municipal décide de choisir la teinte « crème » pour les lames. Le devis dépasse le budget. Une nouvelle réunion va être organisée.

-DROIT de PREEMPTION URBAIN : Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption pour le terrain appartenant

-à Monsieur LENOIR Michel, à Saint-Cyr

pour les maisons appartenant

-à Monsieur CLOEZ Gaël, sis 2, impasse du Moulin

- aux Consorts BELLOUET, sis 1, Champ Brebis

- aux Consorts ROBERT, sis 10, faubourg Bretagne

- à M. LENFANT Albert, sis 6bis, route du Bonveau

-ECOLE : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie notifiant que l'école de Rahan est en alerte au niveau des effectifs pour la rentrée 2011-2012. De nouveaux arrivants devraient renforcer les chiffres annoncés.

-PERSONNEL : Monsieur le Maire doit rencontrer à nouveau un représentant de POLE EMPLOI pour l'embauche d'un nouvel employé communal.

-S.E.B.B. : Il est donné le compte rendu des dernières réunions du Syndicat d'Etude du Bassin du Beuvron.

-FACTURATION EAU : La Communauté de Communes a repris au 1^{er} janvier 2010, la facturation de l'eau. Pour les interventions de maintenance « eau » et « assainissement », l'entreprise VEOLIA assure cette prestation.

-VOIRIE : Un marquage au sol sera effectué faubourg Guyenne, dans les deux sens, en décalage des feux afin de faciliter la circulation des véhicules provenant de la route de Saint-Cyr et de la route du Bonveau.